

Rapport annuel 2013

Fonds de prévention du tabagisme



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Sommaire

Préface	1
Le fonds de prévention du tabagisme en bref	2
1 Organisation et fonctionnement	3
1.1 Organisation du service	3
1.2 Rapport cadre FPT	4
1.3 Programmes cantonaux de prévention du tabagisme	5
1.4 Information du public.....	6
1.5 Demandes de financement.....	6
1.5.1 Commission d'expertes et d'experts du FPT	7
1.5.2 QualiPlus.....	7
1.6 Perspectives.....	8
2 Projets de tiers soutenus en 2013	9
3 Financement	18
3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers	18
3.2 Comptes annuels 2013	23
3.3 Explications détaillées sur le compte annuel	24
3.4 Vue d'ensemble des engagements au 31 décembre 2013	25

Préface



Rapport cadre FPT

En 2013, le service du fonds de prévention du tabagisme (FPT) a été chargé d'élaborer un rapport pour continuer d'améliorer le fonctionnement du fonds. Le rapport sera prêt au début de l'année 2014 et proposera une vaste analyse des atouts et des faiblesses du FPT, ainsi que des opportunités et des défis auxquels il doit faire face. Cet état des lieux servira à la fois comme base pour la mise au point d'une stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) dans le domaine du tabagisme, et comme point de départ pour la planification et la mise en œuvre d'améliorations à apporter à court terme. Ces dernières obéissent à une logique de prévention visant l'efficacité et, de ce fait, sont également conformes à la nouvelle stratégie MNT.

Cantons

En 2013, la collaboration encore récente avec les cantons a été poursuivie et élargie avec succès. Plusieurs cantons ont bénéficié des conseils et du soutien des collaborateurs du FPT dans l'élaboration ou la mise en œuvre de leurs programmes. Par ailleurs, le FPT a développé et introduit une procédure qui permet aux cantons envisageant de mettre en œuvre un programme de prévention du tabagisme de soumettre leurs questions et leurs préoccupations au service du FPT dès le stade de la gestation de leur projet. Le fonds est ainsi en mesure de proposer aux cantons sa riche palette de services de soutien de façon ciblée et adaptée à leurs besoins.

Le fonds de prévention du tabagisme en chiffres

Depuis l'introduction en 2003 de la perception de la taxe jusqu'à la fin de la période sous revue, les recettes ont atteint un montant cumulé de quelque 165 millions de francs. Ces recettes sont toutefois en recul constant et se montent actuellement à environ 14 millions de francs. Ce recul s'explique par la réduction de la consommation de tabac en Suisse. Il témoigne de l'efficacité de la prévention du tabagisme et montre que les ressources engagées par le FPT ont produit des effets.

Sur ces recettes, 146 millions de francs ont été investis dans des projets relevant de la prévention du tabagisme et, pour une petite partie, dans des projets de recherche. 5 millions de francs (3 %) ont servi à financer l'exploitation du service et à couvrir les frais de personnel. Le solde à reporter permettra d'honorer les engagements pris pour les années à venir.

Depuis 2004, date de la mise en service du fonds, jusqu'à la fin de la période sous revue, le fonds a reçu et examiné près de 500 demandes de financement et en a approuvé la moitié. Dans l'année sous revue, le pourcentage de demandes agréées a été supérieur à la moyenne (68 %), ce qui s'explique par la bonne qualité des projets soumis.

Nous nous réjouissons d'affronter les défis futurs et de poursuivre une collaboration fructueuse avec tous nos partenaires.

Peter Blatter
Responsable du fonds de prévention du tabagisme

Le fonds de prévention du tabagisme en bref

Le fonds de prévention du tabagisme (FPT) est géré et exploité depuis 2004 par un service. Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que ses dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT. Il est alimenté par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Calculées sur la base de la consommation actuelle de tabac, les recettes liées au tabac avoisinaient 14 millions de francs en 2013.

Le FPT a vocation à financer les mesures de prévention qui contribuent à réduire la consommation de tabac et, en particulier, à dissuader les uns de commencer à fumer, à encourager les autres à arrêter de fumer, à protéger le public du tabagisme passif ou encore à améliorer le niveau d'information de la population sur les conséquences du tabagisme. Le fonds accorde une grande importance à la prévention dans le sport et soutient, à petite échelle, des projets de recherche utiles à la pratique.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du fonds est doté depuis 2012 de 4,6 postes équivalents plein temps et peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il bénéficie par ailleurs des conseils techniques d'une commission d'expertes et d'experts externe et indépendante.

Les projets soutenus par le fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la stratégie nationale de prévention du tabagisme, décrite dans le Programme national tabac 2008-2016. Dans le cadre de l'offre QualiPlus¹, une formation de deux jours sur la gestion de projet, des conseils personnalisés et des évaluations sont proposés aux requérants pour les aider à élaborer leur projet et à déposer leur demande dans les règles. Depuis 2012, le FPT propose par ailleurs aux cantons une offre de conseil complète en vue de l'élaboration de leurs programmes de prévention du tabagisme, dont il couvre jusqu'à 50 % des coûts.

¹ Cf. http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/06433/index.html?lang=fr

1 Organisation et fonctionnement

Selon les dispositions d'exécution, le service FPT est notamment chargé de mener ses propres projets de prévention, de soutenir financièrement les projets de prévention menés par des tiers et d'informer le public de ses activités.

Parallèlement à ces tâches permanentes, le service a élaboré durant la période sous revue un rapport cadre en vue d'optimiser le FPT, et a aidé six cantons à élaborer leur propre programme de prévention du tabagisme en coordonnant leurs travaux. Le responsable du service a par ailleurs collaboré, en tant que membre, à la direction stratégique du Programme national tabac (PNT) 2008-2016.

1.1 Organisation du service

Le service qui gère et exploite le fonds est rattaché administrativement à l'unité de direction Politique de la santé de l'OFSP. Il était doté pendant l'année sous revue de 4,6 postes équivalents plein temps.

Comme le service n'est rattaché à l'OFSP que sur le plan administratif, il prend ses décisions de financement en toute indépendance, l'office n'intervenant pas dans l'évaluation des demandes. En revanche, le responsable du fonds répond au vice-directeur de l'OFSP concernant les questions relatives à la conduite du personnel.

Pour l'examen des demandes, le service FPT peut s'appuyer sur un grand nombre d'expertes et d'experts externes, tant suisses qu'étrangers, ainsi que sur une commission d'expertes et d'experts indépendants.

Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridique), les services linguistiques (traductions), le service du personnel (recrutement de personnel), l'état-major de l'unité de direction Politique de la santé (contrats et décisions) ainsi que la section Services financiers (comptabilité et finances). Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits. Pour ces prestations, le FPT verse à l'OFSP une compensation forfaitaire équivalant à un 10% de poste.

Personnel du service FPT 2013		
Fonction	Nombre de personnes	Poste (équivalent plein temps)
Responsable	1	90 %
Responsable suppléante / communication	1	70 %
Collaborateurs scientifiques	4	290 %
Compensation pour les prestations générales de l'OFSP	0	10 %
Total	6	460 %

(état en décembre 2013)

1.2 Rapport cadre FPT

Dans sa première version du 1^{er} janvier 2004, l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme stipulait que le service FPT ferait l'objet d'une évaluation trois ans après l'entrée en vigueur de l'ordonnance, notamment sous l'angle de son organisation, de l'affectation des ressources et de l'atteinte des objectifs en matière de prévention. Cette évaluation externe, effectuée en 2007 pour le compte du Département fédéral de l'intérieur (DFI), a débouché sur un rapport² publié l'année suivante. Tout en recommandant quelques améliorations opérationnelles mineures et d'augmenter les ressources en personnel, le rapport concluait que le fonds est pleinement opérationnel ; il déplorait en revanche l'absence d'une base et d'une direction stratégiques. Le Conseil fédéral a par la suite décidé d'aborder cette question dans le cadre du message relatif à la loi sur la prévention.

La loi sur la prévention ayant été rejetée en septembre 2012, le chef du DFI a alors chargé le FPT de rédiger un rapport cadre à la lumière de l'agenda de politique de la santé « Santé 2020 », de la stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) ainsi que du Programme national tabac 2008-2016.

Le **rapport cadre** a été élaboré durant l'exercice 2013 pour déterminer les améliorations ultérieures à apporter au FPT. Il dresse un état des lieux fondé sur une analyse approfondie, qui renseigne sur les atouts et les faiblesses du FPT, ainsi que sur les opportunités et défis auxquels le fonds est appelé à faire face. Cet état des lieux sert de base pour le développement de la stratégie de prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT, cf. Perspectives à la page 8) dans le domaine du tabagisme. Il débouche sur des recommandations portant sur les améliorations à apporter afin que les recettes fiscales soit engagées de façon plus efficace. Ces recommandations, qui obéissent à une logique de la prévention axée sur des résultats pratiques, s'alignent sur la future stratégie MNT.

Un train de mesures d'amélioration à court terme a été décidé dans le but d'améliorer le pilotage du FPT, d'aligner l'allocation des ressources sur le Programme national tabac 2008-2016, de mettre en œuvre une gestion de portefeuille, d'accroître l'efficacité des ressources et de mettre encore davantage l'accent sur le service à la clientèle et sur les prestations. Le rapport cadre sera présenté aux acteurs intéressés au printemps 2014.

Quant aux perspectives de développement à plus long terme s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie MNT, elles concernent plus particulièrement l'institutionnalisation du FPT, les futures modalités d'allocation des ressources, de même que la collaboration avec les cantons et le soutien financier à apporter à leurs activités (programmes cantonaux de prévention du tabagisme).

² Evaluation externe du Fonds de prévention du tabagisme (2007).
http://www.bag.admin.ch/tabak_praevention/00878/index.html?lang=fr

1.3 Programmes cantonaux de prévention du tabagisme

Contexte

Les cantons jouent un rôle important dans la mise en œuvre du PNT. En participant au financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, le FPT souhaite inciter les cantons à développer de tels programmes et, ainsi, à réduire le nombre de décès et de cas de maladies dus au tabagisme en Suisse. Pour ce faire, les cantons doivent se référer au guide « Financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme – Guide pour le développement de programmes »³ qui constitue un outil de travail contraignant lorsqu'une demande de cofinancement est adressée au FPT. Ce guide a été élaboré en 2011 par un groupe de travail composé de représentants de la Confédération, des cantons, des ONG ainsi que d'experts externes.

Résultats

Durant l'année sous revue, le FPT a accepté de cofinancer six nouveaux programmes cantonaux de prévention du tabagisme conformes aux nouvelles conditions-cadre, soit les programmes des cantons de Bâle-Ville, Fribourg, Jura, Thurgovie, Valais et Vaud. Le programme valaisan a démarré le 1er juillet 2013 et les autres ont prévu un démarrage au 1er janvier 2014. Actuellement, 12 cantons bénéficient d'une subvention du FPT pour un programme cantonal.

Soutien au développement de programmes

Le FPT propose depuis 2012 une offre de soutien pour les personnes en charge du développement d'un programme cantonal en collaboration avec différentes institutions (reflecta sa, ARPS⁴, KPM⁵ et Interface). Ce processus intègre désormais depuis 2013 une séance de kick off en tout début de préparation du programme. Cette séance permet aux différents acteurs de se rencontrer, d'échanger sur différentes problématiques (évaluation, mesure de l'impact, types de projets, etc.) et de poser toutes sortes de questions. Le canton du Tessin a été le premier canton à bénéficier de cette prestation.

Le FPT a lancé ce vaste processus préliminaire pour fournir aux cantons, le cas échéant, une offre complète de soutien qui facilite les processus d'apprentissage et qui serve à l'assurance-qualité. En définitive, le but est que les demandes de financement pour les programmes cantonaux franchissent sans encombre le processus d'évaluation du FPT, et que ce dernier puisse approuver le financement de programmes de qualité.

Perspectives

Cinq cantons sont en contact avec le FPT pour préparer une demande de financement au cours de 2014 pour un programme cantonal.

Dans le but de simplifier les règles et faciliter le travail des différents acteurs, un groupe de travail ad hoc sous la responsabilité du FPT, constitué de représentant-e-s des ONG, des cantons, de l'OFSP et du FPT a été lancé en automne 2013. Ce groupe a reçu le mandat de la part de la Direction Stratégique du Programme national tabac (DS PNT) de préparer des propositions et des mesures permettant de clarifier et simplifier la mise en œuvre des projets des ONG dans les programmes cantonaux. Une première proposition est attendue pour la fin du printemps 2014. Ensuite, la DS PNT décidera si et comment elle proposera au FPT d'appliquer ces mesures.

³ Ce document est disponible sur le site Internet du FPT : www.prevention-tabagisme.ch

⁴ Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé

⁵ Centre de compétences en management public, Université de Berne

En 2014, le « Groupe de travail Programmes cantonaux » se réunira à nouveau sous une forme plus élargie que lors de sa séance de septembre 2012. Une séance fixée en mars permettra de faire un premier bilan des résultats et du processus de l'évaluation intermédiaire qui concerne les programmes cantonaux déjà en cours. Une deuxième partie de séance est prévue pour une discussion avec toutes les parties concernées sur les modalités de l'échange d'expériences et de savoirs entre les cantons. Cette première séance est réalisée à l'invitation de l'ARPS et du FPT.

1.4 Information du public

Le site Internet www.prevention-tabagisme.ch est le principal canal de diffusion des informations du fonds de prévention du tabagisme. Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on y trouve des renseignements sur la conception et l'évaluation des projets, qui doivent tous deux être axés sur des résultats, ainsi que sur la démarche à suivre pour élaborer un programme cantonal de prévention du tabagisme. Le site indique également quels sont les projets acceptés, les organismes responsables et le montant du financement.

Par ailleurs, la Newsletter FPT rend compte des nouveaux projets financés par le fonds, des enseignements tirés des projets achevés et de l'actualité du fonds.

1.5 Demandes de financement

Au total, 31 demandes ont été reçues et évaluées au cours de l'année sous revue. Leur évaluation se fait selon une procédure standardisée, décrite sur le site Internet du fonds (www.prevention-tabagisme.ch, sous la rubrique « Présentation de projets »).

Demandes de financement – statistique comparative des quatre dernières années d'exploitation

	2010		2011		2012		2013	
Acceptées	23	49 %	16	57 %	11	35 %	21	68 %
Refusées	16	34 %	9	32 %	13	42 %	7	22 %
Retournées pour être remaniées	8	17 %	3	11 %	7	23 %	3	10 %
Total	47	100 %	28	100 %	31	100 %	31	100 %

Les chiffres concernant les années 2004 à 2009 peuvent être consultés dans les précédents rapports annuels.

1.5.1 Commission d'expertes et d'experts du FPT

Le service FPT étudie les demandes avec le concours d'une commission consultative permanente, conformément à l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT) et à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission est instituée par le Conseil fédéral. Elle garantit que les décisions sont bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2013, la commission était composée des membres suivants :

Président

P^r **Claude Jeanrenaud**, Université de Neuchâtel

Vice-présidente

M^{me} **Barbara Weil**, Fédération des médecins suisses (FMH)

Membres

P^r **Rainer Hornung**, Université de Zurich

M^{me} **Nadja Mahler König**, Office fédéral du sport (OFSP)

P^r **Holger Schmid**, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse

M^{me} **Annick Rywalski**, Service de la santé publique, canton de Fribourg

M. **Patrick Vuillème**, Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Pour remplacer M^{me} Léonie Chinet, qui a démissionné à la fin de l'année 2012, le Conseil fédéral a nommé M^{me} Annick Rywalski membre de la commission d'expertes et d'experts du fonds de prévention du tabagisme à partir 1^{er} février 2013 et jusqu'à la fin du mandat 2012-2015.

En 2013 également, la commission a adressé au service FPT ses recommandations relatives pour toutes les demandes de financement.

1.5.2 QualiPlus

Conformément à une recommandation de l'évaluation externe de 2007, le FPT propose depuis quelques années l'offre de conseils QualiPlus, visant à soutenir les requérants dans l'élaboration de leurs projets et programmes. Cette offre gratuite pour les bénéficiaires ou les requérants d'une subvention est intégralement financée par le fonds. Elle s'articule en trois volets – cours d'initiation de deux jours, organisé une fois par an, conseil individualisé et offre supplémentaire « QualiPlus Review ».

Bien que l'expérience montre que cette offre permet aux bénéficiaires de soumettre des projets de bien meilleure qualité, la demande pour bénéficier de cette offre est malheureusement en baisse. En 2013, seuls 7 projets ont bénéficié du conseil individualisé bien que ses effets sur la qualité des projets et programmes soient très positifs. L'équipe de reflecta ag, qui propose QualiPlus sur mandat du FPT, connaît parfaitement le guide pour le développement de programmes cantonaux et reçoit régulièrement du service FPT des informations sur les exigences spécifiques à de tels programmes.

Contrairement à 2012 où le cours n'a pas pu être organisé faute de demande, un cours en allemand (6 participant-e-s) et un cours en français (10 participant-e-s) ont pu avoir lieu en 2013, principalement grâce à l'intérêt manifesté par les collaborateurs ou responsables de programmes cantonaux.

L'offre supplémentaire « QualiPlus Review », proposée depuis 2011, ne rencontre guère plus de succès. Elle sert par exemple, au cours d'un projet ou programme, à faire un état des lieux, à contrôler les étapes ou à optimiser les processus. Outre un examen du degré de réalisation des objectifs, il est possible d'aborder au choix des questions conceptuelles ou de pilotage, ou de régler des questions brûlantes de gestion de projet. Il s'agit d'une mesure d'assurance-qualité et, en ce sens, d'une mesure d'évaluation formative (au niveau des processus). En 2013, une seule personne a sollicité cette offre.

Le contrat lié à l'offre QualiPlus expire à la fin du mois de janvier 2014. Il a été reconduit pour 3 années supplémentaires jusqu'en janvier 2017. Il s'agit d'un mandat (contrat de prestations) qui permet au FPT de financer les activités de soutien demandées par les bénéficiaires de subventions.

1.6 Perspectives

Parallèlement à l'examen des demandes de financement, qui est son pain quotidien, le service FPT continuera en 2014 de s'employer à améliorer la collaboration avec les cantons de même que les interfaces entre cantons et ONG dans le cadre du groupe de travail *ad hoc*.

En outre, pour autant qu'il y soit autorisé par le SG-DFI, le service affectera des ressources significatives de personnel aux mesures d'amélioration à court terme du FPT. Comme mentionné dans le chapitre Rapport cadre FPT à la page 4, un train de mesures à court terme a été décidé dans le but d'améliorer le pilotage du FPT, d'aligner de façon optimale l'allocation des ressources du FPT sur le Programme national tabac 2008-2016, de mettre en œuvre une gestion de portefeuille, d'accroître l'efficacité des ressources engagées et de mettre encore davantage l'accent sur le service à la clientèle et sur les prestations.

Par ailleurs, en mars 2014, le coup d'envoi sera donné à l'élaboration de la stratégie de prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT). La Confédération et les cantons ont en effet décidé d'élaborer ensemble, et avec la participation des milieux intéressés, une nouvelle stratégie dans ce domaine. Il s'agit d'une entreprise transversale destinée à améliorer les stratégies spécifiques à des maladies (p. ex., stratégie de prévention du tabagisme), à ouvrir des perspectives pour le développement de programmes et d'activités de prévention et à renforcer la prévention dans les soins de santé. Le FPT participera à l'élaboration de la stratégie dans le cadre du groupe de travail « Facteurs de risque, activités nationales de prévention et synergies avec les stratégies spécifiques aux maladies ». Ce groupe de travail entend notamment s'attacher à faire évoluer les activités nationales de prévention conformément aux besoins et de façon coordonnée, ainsi que réfléchir comment ancrer les programmes cantonaux de prévention dans la durée.

2 Projets de tiers soutenus en 2013

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, 31 demandes ont été adressées au fonds de prévention du tabagisme. Le FPT en a accepté 19 et deux autres sous conditions. Comme les conditions formulées impliquent une modification des projets, il est encore trop tôt pour communiquer les informations détaillées dans le chapitre « Vue d'ensemble du soutien accordé à des tiers » à la page 18.

Demandes		Etat (au 31.12.2013)		
Demandes déposées en 2013	31	Acceptées	19	CHF 23 597 279
		Acceptées sous conditions	2	CHF 15 295 598
		Renvoyées pour remaniement	3	CHF 1 005 545
		Rejetées	7	CHF 11 235 563
			31	CHF 51 133 985

Le chapitre qui suit présente les projets **définitivement acceptés** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013, classés selon les domaines d'intervention. En outre, on y trouvera trois projets acceptés en 2012 sous conditions, mais qui ne remplissaient pas encore ces conditions au 31 décembre 2012, et qu'il était donc prématuré de présenter dans le rapport précédent (cf. Rapport annuel 2012).

Promouvoir l'arrêt du tabagisme (sevrage)

Optimisation et mise en œuvre du programme COACH par SMS visant à inciter les adolescents et les jeunes adultes à arrêter de fumer (Contribution FPT 478 953 CHF)

L'Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions (ISGF) souhaite motiver les adolescents et les jeunes adultes à arrêter de fumer au moyen d'un programme utilisant la technologie des SMS, appelé COACH par SMS.

En Suisse, fumer des cigarettes est un comportement largement répandu chez les adolescents et les jeunes adultes. Une grande partie d'entre eux est composée d'apprentis des écoles professionnelles. Des études révèlent qu'il est possible d'atteindre précisément ce groupe par SMS, en diffusant une information personnalisée.

Dans cette optique, l'ISGF a développé et évalué avec le soutien du FPT le programme COACH par SMS, qui est totalement automatisé. L'étude randomisée, basée sur ledit programme, regroupe environ 1400 apprentis fumant quotidiennement ou occasionnellement. Durant trois mois, les participants reçoivent chaque semaine deux SMS contenant des informations promouvant le sevrage tabagique. Les SMS transmis au groupe contrôle se basent sur les données existantes du programme, optimisées en permanence, et traitent de sujets directement liés au tabac (COACH par SMS).

Parallèlement, le COACH+ par SMS fait l'objet d'une autre évaluation au moyen d'un deuxième groupe test. Ce programme prend également en compte la consommation individuelle d'alcool ainsi que les liens entre alcool et tabac, en termes de consommation. Son action devrait donc être encore plus efficace pour l'arrêt du tabagisme.

Les personnes qui ont réellement l'intention d'arrêter de fumer ou celles qui y sont déjà parvenues peuvent en outre utiliser un programme intensif par SMS pour se préparer au sevrage ou se prémunir contre une éventuelle rechute.

stop-tabac.ch 2014-2017 (Contribution FPT 876 000 CHF)

L'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Genève poursuit son offre d'aide à l'arrêt du tabac liée au site web « www.stop-tabac.ch ».

Le projet vise à informer les fumeuses et les fumeurs sur l'arrêt du tabac, sur la dépendance et les traitements, à les motiver, et à les aider à arrêter de fumer et à ne pas recommencer. Le programme général Stop-tabac.ch (site, applications smartphone, brochures, etc.) permet d'atteindre un grand nombre de fumeuses et de fumeurs. Ce projet permettra de maintenir ce programme et de le développer en utilisant les possibilités offertes par les innovations technologiques. Pour beaucoup de fumeuses et de fumeurs, l'Internet, le smartphone ou des brochures constituent les seules sources d'ai-

de et d'information utilisées lors d'une tentative d'arrêt. Il s'agit de sources disponibles 24h/24, même dans les zones périphériques où il n'y a pas de consultation de tabacologie.

Le site est proposé en quatre langues : français, allemand, italien et anglais et sera enrichi de nouveaux contenus, en particulier sur la cigarette électronique.

YouTurn (you quit, you win) (Contribution FPT 453 644 CHF)

Le programme YouTurn est un projet pilote novateur basé sur internet. Il aide les consommateurs de tabac à arrêter de fumer durablement, notamment par le biais de primes d'encouragement et la participation d'amis ou de membres de la famille.

YouTurn est un projet visant à favoriser l'arrêt du tabagisme via une application Internet moderne et interactive. Son approche est centrée sur une incitation financière combinée à un soutien provenant de l'entourage des participants. YouTurn ne vise pas à remplacer les offres et méthodes existantes en matière d'informations et de sevrage tabagique, mais constitue un complément offrant une incitation supplémentaire pour éviter les rechutes. S'ils réussissent à cesser de fumer durablement, les participants peuvent gagner de l'argent. Le programme prévoit que les fumeurs désireux d'arrêter doivent d'abord « investir » de l'argent. En cas d'échec, ils perdent le montant investi. En revanche, s'ils démontrent qu'ils ont pu arrêter de fumer durablement, ils peuvent gagner une prime.

Un test mené en collaboration avec une pharmacie partenaire fait partie intégrante du programme : seules peuvent y participer les personnes qui prouvent qu'elles ont fumé (régulièrement) et qui sont disposées à se soumettre à un contrôle pour savoir si elles ont renoncé à la cigarette pendant la durée du test.

Durant la phase pilote, ce programme est réservé aux collaborateurs d'entreprises sélectionnées ainsi qu'à leurs proches et à leurs amis. Si les résultats s'avèrent positifs, il est prévu de le diffuser à une large échelle.

Sensibiliser et informer le public

Observatoires des stratégies marketing en matière de publicité, promotion et sponsoring du tabac en Suisse romande (2012 accepté sous conditions, contribution FPT 797 902 CHF)

Les stratégies marketing de l'industrie du tabac s'avèrent efficaces et influencent la consommation de tabac. Le CIPRET-Vaud ainsi que d'autres ONG actives dans la prévention du tabagisme vont observer et documenter les pratiques publicitaires et de promotion, sponsoring pour les produits du tabac afin d'informer les autres acteurs, les services de la santé publique et sensibiliser le public.

La promotion des produits du tabac par la publicité, le marketing et le sponsoring est une cause importante de la persistance du tabagisme en Suisse romande comme ailleurs dans le monde. Le projet a pour objectif principal d'analyser et de documenter les stratégies marketing employées en Suisse romande en matière de publicité, promotion et sponsoring pour le tabac. Les résultats de cette récolte de données seront ensuite mis à la disposition des professionnels de la prévention du tabagisme, des services de la santé publique cantonaux et du public.

Plusieurs acteurs de la prévention du tabagisme seront appelés à contribuer au développement du projet qui, à terme, devrait permettre à la population générale d'être sensibilisée aux différentes pratiques et stratégies marketing en faveur du tabac.

L'évaluation du projet se penchera non seulement sur la qualité des informations obtenues mais également sur le développement du processus participatif entre les différents partenaires impliqués dans le projet.

Expérience non-fumeur 2013-2016

(2012 accepté sous conditions, contribution FPT 3'058 219 CHF)

Dans le cadre du concours national « Expérience non-fumeur », lancé en 2000, des classes d'élèves s'engagent collectivement à renoncer, pendant six mois, à consommer du tabac sous toutes ses formes.

L'Association suisse pour la prévention du tabagisme et les organisations cantonales de prévention du tabagisme organisent le concours « Expérience non-fumeur ». Dans ce cadre, les élèves de classes entières s'engagent à ne pas fumer, priser ou chiquer du tabac pendant six mois. A l'issue du concours, un tirage au sort a lieu parmi les classes qui ont respecté toutes les conditions de participation, et les gagnants se voient attribuer des bons de voyage. Ces dernières années, en Suisse comme en Europe, ce concours a fait ses preuves et représente une approche attractive de la question du tabagisme en milieu scolaire.

Un des principaux effets du concours « Expérience non-fumeur » consiste à étoffer les connaissances des participants sur la nocivité du tabac. Par rapport aux non participants, à l'issue des six mois de concours, ces classes sont bien mieux familiarisées avec les avantages d'une vie sans tabac et avec les inconvénients liés au tabagisme. Les enquêtes menées en 2012 ont montré que le concours recueillait toujours un avis favorable, aussi bien de la part des élèves que de celle des enseignants.

feel-ok.ch – un outil d'auto-évaluation pour les écoles *(Contribution FPT 32 443 CHF)*

Radix développe et diffuse un outil d'auto-évaluation en ligne. Simple d'utilisation, il permet aux écoles de se faire une idée de la consommation de tabac et d'alcool (quantité et type) afin de nouer le dialogue avec leurs élèves.

Grâce à cet outil, les écoles peuvent, facilement et sans connaissance particulière de la programmation, préparer des questionnaires et effectuer en quelques minutes un sondage dans une classe. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux ou de graphiques. Ils permettent de déterminer la fréquence à laquelle certains problèmes apparaissent (p. ex., consommation de tabac et d'alcool) ou s'il existe des signes avant-coureurs chez des élèves. Cet outil vise à aider les écoles dans leur travail de sensibilisation.

Il est également censé les motiver à reconnaître, sur la base de résultats concrets, leurs besoins en matière de prévention ou d'intervention précoce, et à prendre les mesures qui s'imposent.

L'outil d'auto-évaluation est combiné aux autres ressources proposées par feel-ok.ch. Il fait partie de la nouvelle rubrique « Intervention précoce », encore en développement. Le FPT finance partiellement ce projet.

Programme national tabac (PNT) : campagne de partenariat « SmokeFree » 2014–2017

(Contribution FPT 9 000 000 CHF)

Dans le cadre du projet « Programme national tabac (PNT) », l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) va mener une nouvelle campagne de prévention sous la marque ombrelle « SmokeFree », en partenariat avec des représentants des cantons et d'organisations non gouvernementales.

Cette campagne contribuera dans une large mesure à réaliser les objectifs du programme et renforcera, de par son impact sur la population, les multiples efforts fournis dans le cadre de la prévention du tabagisme en Suisse.

Deux projets partiels ainsi que divers projets partenaires viendront consolider et compléter cette campagne, qui sera diffusée via différents médias. L'accent sera mis sur le soutien, notamment celui proposé aux personnes souhaitant arrêter de fumer. La campagne s'attachera également à établir l'absence de fumée comme la norme sociale et à démontrer la joie de vivre ainsi procurée.

Il est prévu qu'elle démarre à la fin 2014 et qu'elle dure trois ans.

Prévention du tabagisme : projet Femme&Cœur *(Contribution FPT 979 280 CHF)*

Le projet Femme&Cœur, de la Fondation suisse de cardiologie, vise à sensibiliser les femmes de plus de 40 ans aux avantages que présente l'arrêt du tabagisme pour réduire les risques d'une maladie cardio-vasculaire.

Le tabagisme représente de loin le plus grand facteur de risque pour les maladies cardio-vasculaires, qui constituent la principale cause de décès chez les femmes en Suisse. Le projet Femme&Cœur, qui prévoit des actions dans trois projets partiels (kiosques, pharmacies ainsi qu'associations et groupements de femmes), est mené dans des structures déjà établies et sensibilise à une large échelle les femmes de plus de 40 ans aux dangers liés à la consommation de tabac. Du travail médiatique, des recommandations ainsi que des publications dans des médias et sur des sites Internet s'adressant aux femmes et aux familles viennent compléter les trois projets partiels.

Des efforts intenses sont nécessaires pour sensibiliser les femmes aux dangers du tabagisme et pour mettre fin à la croyance selon laquelle les maladies cardio-vasculaires concernent uniquement les hommes. Toutes les interventions renforcent les connaissances sur les facteurs de risque spécifiques aux femmes. Le projet s'adresse également aux femmes ayant un faible niveau de formation ainsi qu'aux migrantes d'origine albanaise, serbe et turque. Par ailleurs, des présentations et des ateliers permettent aux femmes de devenir des multiplicatrices et de transmettre ainsi au sein de leur groupe cible leurs connaissances relatives aux offres de soutien en matière de désaccoutumance tabagique. Les résultats de l'évaluation de l'efficacité seront mis à la disposition de spécialistes en vue de développer d'autres projets et interventions.

Promouvoir la recherche

Interdictions hétérogènes de fumer en Suisse : effets à court et long terme sur la santé cardio-respiratoire et périnatale *(Contribution FPT 561 067 CHF)*

Le département d'épidémiologie et santé publique de l'institut tropical et de santé publique suisse étudie en collaboration avec l'institut universitaire de médecine sociale et préventive zurichois les effets à court et long terme des différentes lois sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics sur la santé cardio-respiratoire et périnatale de l'ensemble de la population suisse.

En Suisse, la protection de la population contre la fumée passive dans les lieux publics varie actuellement considérablement d'un canton à un autre. Certains cantons appliquent la loi fédérale entrée en vigueur le 1er mai 2010 qui interdit la fumée dans les lieux publics mais prévoit des exceptions (possibilité pour certains établissements de se déclarer fumeurs ou d'installer des fumeurs avec service à la clientèle). D'autres cantons ont une loi cantonale plus stricte interdisant ces deux variantes. Les quelques études existantes évaluant l'effet à un niveau cantonal des politiques de protection de la population contre la fumée passive ont montré des bénéfices immédiats pour la santé cardio-vasculaire de leur population.

Dans le but de renforcer la prévention du tabagisme en Suisse, il est utile de savoir si ces bénéfices perdurent sur le moyen et long-terme, si on observe de tels changements pour d'autres maladies, quels groupes d'individus bénéficient le plus de la loi, si le type de réglementation appliquée au niveau cantonal influence la magnitude de ces changements et finalement quelles sont les implications sanitaires et économiques futures des différentes réglementations cantonales. Cette étude a pour objectif d'évaluer les effets à court et long terme des différentes lois sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics sur la santé cardio-respiratoire et périnatale de l'ensemble de la population suisse. En utilisant une méthode statistique uniforme, l'étude vise à obtenir entre autres des résultats qui permettent des comparaisons intercantionales selon les réglementations en vigueur ainsi que d'évaluer si d'autres bénéfices indirects, tels qu'une réduction du nombre de fumeurs, sont observés depuis l'application de la loi. Ces nouvelles informations seront également intégrées dans des modèles prédictifs qui comparent l'impact sur le long terme de ces différents choix cantonaux de prévention du tabagisme tout en tenant compte d'autres facteurs contextuels.

Monitoring suisse des addictions : poursuite du projet *(Contribution FPT 1 740 000 CHF)*

En 2010, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a lancé un monitoring national des addictions dans le cadre d'un appel d'offres public, chargeant un consortium de réaliser le projet. Le fonds de prévention du tabagisme finance la partie du monitoring consacrée au tabac.

Pour planifier et mettre en œuvre des mesures de prévention du tabagisme et en évaluer l'impact, il est indispensable de recenser régulièrement les habitudes de la population suisse en la matière. Les données épidémiologiques sur le tabac ont été recensées jusqu'à fin 2010 dans le cadre du Monitoring sur le tabac en Suisse (MTS). En 2011, le Monitoring suisse des addictions a pris le relais.

Ce monitoring est constitué d'un module fixe et de plusieurs modules supplémentaires. Le module fixe permet d'interroger annuellement par téléphone environ 11 000 personnes représentatives de la population suisse de 15 ans et plus en récoltant des données de base sur la fréquence de consommation d'alcool, de tabac, de drogues illégales et de médicaments. Grâce aux modules supplémentaires, il est possible d'approfondir les aspects liés à une substance (tabac, p. ex.). Parmi les personnes interrogées, 5500 sont ainsi questionnées à intervalles réguliers sur les thèmes suivants : tabagisme passif, disposition à arrêter de fumer, désaccoutumance, autres types de produits consommés (cigarette électronique, p. ex.).

Le Monitoring suisse des addictions s'ajoute aux autres études nationales, que ce soient des statistiques (sur la vente, les hôpitaux, les causes de mortalité ou l'aide aux personnes dépendantes actives) ou des enquêtes (Enquête suisse sur la santé ou enquête Health Behaviour in School-aged Children [HBSC]). Ce système de monitoring permet ainsi un recoupement des différentes sources dans le domaine des dépendances.

Les résultats et les rapports sur le tabagisme sont publiés sur le site Internet www.monitorage-addictions.ch.

Mettre en réseau les organisations actives et créer un cadre général propice à la prévention

Apprentissage sociétal III : Ascèse ou excès - Comportement en matière de consommation : entre responsabilité individuelle et responsabilité collective *(Contribution FPT 114 391 CHF)*

Le Groupe d'experts Formation Dépendance (GFD) poursuit le projet « Apprentissage sociétal ». En 2009 et 2011, dans le cadre du projet « Apprentissage sociétal », le GFD a organisé une académie des dépendances, avec le soutien du Fonds de prévention du tabagisme (FPT).

Cette manifestation a été reconduite au troisième cycle de ce projet. Le GFD en dévoilera les résultats par le biais d'une publication et d'un site Internet, ainsi que lors de conférences au Tessin, en Suisse romande et en Suisse alémanique.

Le thème « Ascèse ou excès - Comportement en matière de consommation : entre responsabilité individuelle et responsabilité collective » permet d'aborder les modes de consommation sous l'angle de la variété des substances et des habitudes. Il met en évidence les défis et les contradictions en lien avec les schémas actuels de consommation.

Du point de vue de la prévention du tabagisme, la principale question concerne le fait de savoir s'il serait judicieux de créer des projets relatifs à une consommation appropriée ou sans risques pour toutes les substances psychoactives et les comportements susceptibles d'entraîner une dépendance. Le FPT participe au financement de ce projet.

Clinique Barmelweid : 5e journée sur la dépendance à la nicotine *(Contribution FPT 9'500 CHF)*

« Peut-on apprendre à arrêter de fumer ? » Tel sera le sujet de la 5e journée consacrée au sevrage tabagique, organisée le 20 mars 2014 par la Clinique Barmelweid. Elle réunira des professionnels de la santé des secteurs hospitaliers et ambulatoires ainsi que des experts en matière de prévention du tabagisme.

La journée « Peut-on apprendre à arrêter de fumer ? » abordera les processus permettant d'y parvenir. Elle présentera la manière dont les institutions sanitaires peuvent aménager leurs locaux en espaces non fumeurs et les différentes possibilités d'intervenir au niveau de la consultation en sevrage tabagique.

Ces journées bisannuelles ont lieu depuis 2006 et jouissent d'une popularité toujours croissante en Suisse et à l'étranger. Elles permettent aux participants d'échanger et d'étendre leurs connaissances, tout en partageant des idées novatrices. Ils ont aussi la possibilité de créer des synergies et de consolider leur réseau.

Création du forum Prévention et traitement du tabagisme dans les établissements de santé en Suisse *(Contribution FPT 46 000 CHF)*

Le forum Prévention et traitement du tabagisme dans les établissements de santé en Suisse (FTGS) a été fondé en juin 2013, au sein de la clinique de Barmelweid, par différents professionnels de la prévention, du traitement et de la politique en matière de tabagisme.

Les expériences réalisées au niveau international montrent que les réseaux et les forums jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre et l'ancrage de la prévention et du traitement du tabagisme dans les établissements de santé.

Le FTGS s'est donc fixé pour objectif de développer un réseau réunissant des établissements de santé et de les encourager à devenir non-fumeurs. En outre, le FTGS contribue à sensibiliser les employés et les patients de ces établissements au sevrage tabagique, à les motiver et à les accompagner dans cette démarche en s'appuyant sur des normes de qualité ainsi que sur des directives nationales et internationales. Pour ce faire, un système de label a été mis en place pour les établissements participants.

Le FTGS s'apparente à d'autres réseaux existant dans d'autres pays et travaille en étroite collaboration avec l'ENSH Global Network for Tobacco Free Health Care Services.

Projets de prévention du tabagisme dans le domaine du sport et de l'activité physique

Prévention du tabagisme dans les salles de sport : midnight:sports 2013-2016

(Contribution FPT 4 176 100 CHF)

La Fondation idée:sport propose aux adolescents un programme de loisirs et d'activités sportives facilement accessible et axé sur la promotion de la santé, dans un environnement non-fumeurs et à l'abri des toxicomanies.

Depuis 1999, la Fondation idée:sport (anciennement Association Midnight Projekte Schweiz MPCH) s'engage en faveur du travail avec les jeunes et de l'animation pour les enfants dans le cadre du projet « Salles de sport ouvertes ». L'idée de base consiste à offrir aux enfants et aux adolescents l'accès gratuit au jeu et au sport même s'ils ne sont pas membres d'une association, leur permettant ainsi de pratiquer un loisir qui leur est profitable. En plus de favoriser l'intégration et de prévenir la violence, ce projet est axé sur la prévention du tabagisme et de la consommation d'alcool.

A l'origine, le programme « Midnight Sports », qui s'adresse aux jeunes de 13 à 18 ans, se déroulait dans des salles de sport le samedi, à certaines heures du soir et de la nuit. L'offre « Open Sunday », pour laquelle les salles de sport sont ouvertes le dimanche, a été créée à l'intention des jeunes de 7 à 12 ans.

Les expériences recueillies dans le cadre de ces deux programmes montrent que les offres ne tiennent pas assez compte des 10 à 13 ans et ne sont pas adaptées à leurs besoins. Aussi un nouveau programme intitulé « power:play » sera-t-il lancé lors de la phase du projet 2013 à 2016. Il constituera une opportunité adéquate de sortie et de socialisation pour les jeunes de cet âge.

La prévention du tabagisme dans les salles de sport bénéficie d'un large soutien ; la Confédération, les cantons, les communes et la Fondation idée:sport assurent le financement de ce projet. Pour le FPT, les objectifs de la prévention du tabagisme sont primordiaux. En plus de l'offre visant à empêcher la consommation de tabac, la formation de coaches et des activités ciblées de prévention s'avèrent importantes.

Programmes cantonaux

Prévention du tabagisme au moyen de la vidéo

(2012 accepté sous conditions, contribution FPT 159 995 CHF)

La ligue pulmonaire soleuroise a lancé un projet pilote de prévention du tabagisme au moyen de la vidéo afin d'encourager les élèves fumeurs à cesser de fumer.

Les jeunes commencent de fumer très tôt : 9 % parmi les 13 ans et 25 % parmi les 15 ans.

C'est la raison pour laquelle la ligue pulmonaire soleuroise a développé l'offre « Prévention du tabagisme au moyen de la vidéo » et qu'elle en vérifie l'efficacité dans un projet pilote. Ce projet, qui s'adresse aux jeunes fréquentant les écoles soleuroises de niveau supérieur, se déroulera dans le cadre d'une leçon d'une heure et demie à deux heures. Son objectif est d'encourager les jeunes fumeurs à cesser de fumer ou, du moins, à réduire leur consommation. En assistant à ce cours de prévention, ils peuvent compléter leurs connaissances sur le tabagisme et réfléchir à leur propre consommation. Ils sont filmés au cours de l'exercice, puis visionnent les séquences enregistrées, avant d'en discuter. A l'issue du cours, les jeunes fumeurs se voient proposer des conseils en vue d'un sevrage tabagique.

Ce projet fait partie du programme cantonal de Soleure.

Campagne cardio-vasculaire *(Contribution FPT 194 880 CHF)*

Le CIPRET Valais, membre de Promotion Santé Valais, réalise une campagne bilingue sur la corrélation entre consommation tabagique et maladies cardio-vasculaires. Cette campagne constitue une mesure supplémentaire pour faire diminuer la prévalence du tabagisme en Valais et pour augmenter le recours aux offres en désaccoutumance. Le CIPRET entend poursuivre la sensibilisation du grand public sur les conséquences de la consommation tabagique en mettant l'accent sur les maladies cardio-vasculaires.

Cette campagne se donne les objectifs suivants :

- sensibiliser la population sur l'impact du tabagisme sur les maladies cardio-vasculaires
- inciter les fumeurs à renoncer au tabac

La campagne se décline sous la forme d'affiches publicitaires, d'affichettes, de flyers et de tests dans les pharmacies.

Afin de sensibiliser les Valaisans le CIPRET s'est associé, comme pour les campagnes précédentes, à PharmaValais et à la Société Médicale du Valais.

La campagne cardio-vasculaire s'inscrit dans la stratégie globale du Programme cantonal valaisan de prévention du tabagisme (2013-2017).

Programme valaisan de prévention du tabagisme 2013-2017 *(Contribution FPT 676 104 CHF)*

Pour les années 2013-2017, le CIPRET Valais, mandaté par et en collaboration avec l'administration cantonale, a défini un programme cantonal de prévention du tabagisme.

Le programme valaisan s'appuie sur des données épidémiologiques qui mettent en exergue une prévalence de la consommation du tabac auprès des groupes suivants :

- écoliers,
- hommes âgés de 15 à 34 ans,
- femmes âgées de 35 à 49 ans (notamment les femmes enceintes) et
- population migrante.

Le programme cantonal définit ces groupes comme prioritaires et précise qu'il est urgent de limiter le nombre de jeunes qui commencent à fumer. Les mesures de prévention doivent de ce fait s'étendre à une population de plus en plus jeune. Il convient par conséquent de mettre en place de nouvelles mesures et de renforcer celles qui existent afin d'empêcher l'entrée en consommation des jeunes. Une surveillance de l'application de la loi sur le commerce qui régit la vente des produits du tabac aux mineurs s'inscrit dans cette visée.

Le programme cantonal vise à renforcer les objectifs suivants :

- Empêcher le début de la consommation de tabac
- Encourager à cesser la consommation de tabac
- Protéger contre le tabagisme passif

Pour le Canton du Valais, il est impératif de se doter d'un programme cantonal pour faire diminuer le nombre de fumeurs à cause des coûts engendrés par la consommation du tabac (maladies, employa-

bilité). Selon les responsables du programme, en raison du refus de l'initiative fédérale « protection contre le tabagisme passif » et de la non acceptation de la loi sur la prévention il est d'autant plus important d'agir localement pour d'une part maintenir les acquis et d'autre part se doter de moyens financiers et humains pour couvrir l'ensemble du canton, pour atteindre des groupes vulnérables à forte prévalence tabagique.

Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017 à Bâle-Ville

(Contribution FPT 617 275 CHF)

A travers le Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017, le canton de Bâle-Ville entend renforcer de manière ciblée son action dans ce domaine et mettre sur pied une stratégie d'intervention qui se poursuivra après l'échéance du programme.

Les axes prioritaires sont les suivants :

- S'adresser de manière ciblée aux jeunes pour les dissuader de commencer à fumer.
- Mettre à disposition davantage de moyens pour arrêter de fumer et les présenter au public, car bon nombre de personnes ayant l'intention d'arrêter n'y réussissent pas.
- Dans la prévention du tabagisme passif, mettre l'accent sur la sphère privée (en particulier sur les fœtus, les nouveau-nés et les enfants) ainsi que sur le respect des dispositions légales concernant la protection contre le tabagisme passif dans les espaces publics.
- Continuer à simplifier et à coordonner la collaboration entre les institutions concernées et l'application des dispositions légales.

Programme de prévention du tabagisme, Thurgovie 2014-2017 *(Contribution FPT 668 590 CHF)*

Le canton de Thurgovie, représenté par le service du médecin cantonal, et la ligue pulmonaire thurgovienne, à titre de service mandaté, ont élaboré un programme cantonal de prévention du tabagisme sur plusieurs années. Lors de la mise en œuvre du programme, les organisations et acteurs existants dans le canton de Thurgovie seront intégrés et soutenus. Le but du programme est d'assurer la qualité dans le domaine de la prévention du tabagisme et de l'améliorer au besoin, d'utiliser les ressources disponibles de manière ciblée, d'éviter les doublons, afin de poursuivre et d'assurer avec les divers acteurs cantonaux une stratégie à moyen et à long terme, calquée sur les objectifs nationaux.

L'accent sera mis sur les points suivants :

- Empêcher la première cigarette
Priorité principale : jeunes (14 à 19 ans) dans les écoles, apprentissages et loisirs
- Promouvoir l'arrêt du tabagisme
Encourager davantage l'intégration d'une consultation destinée aux fumeurs à l'hôpital Thurgau AG
- Mettre en œuvre et contrôler les prescriptions légales dans le domaine du tabagisme passif
Introduire des standards uniformes et sensibiliser les acteurs dans le domaine de l'exécution ; développer la prévention du tabagisme passif dans le cadre privé
- A l'aide d'un pilotage stratégique et d'une direction opérationnelle du programme au niveau supérieur, améliorer dans le canton, la coordination parmi les acteurs dans le domaine de la prévention du tabagisme.

Programme de prévention du tabagisme 2014-2017 Canton de Vaud

(Contribution FPT 1 723 240 CHF)

Avec un nouveau Programme de prévention du tabagisme pour la période 2014-2017, le canton de Vaud exprime la volonté de consolider et renouveler le travail initié dans le canton depuis de nombreuses années en matière de prévention du tabagisme.

Dans une perspective de dénormalisation de l'usage du tabac, le Programme cantonal 2014-2017 entend relever le défi d'articuler la prévention structurelle et comportementale. L'ensemble des activités et des collaborations développées permettent de cerner la réalité vaudoise actuelle et d'identifier de nouvelles perspectives pour la prévention du tabagisme qui sont intégrées au Cadre cantonal de promotion de la santé et de prévention 2012-2017. Le programme cantonal 2014-2017 se fixe les trois objectifs d'impact suivants :

- 1) Diminution du taux de fumeurs dans la population vaudoise,
- 2) Diminution du taux de fumeurs parmi les 15-34 ans,
- 3) Diminution de l'exposition au tabagisme passif.

Le pilotage stratégique du Programme est assuré par le Service de la santé publique (SSP), les Ligues de la santé (LS), la Policlinique médicale universitaire de Lausanne (PMU) et la Ligue pulmonaire vaudoise (LPV). Un Bureau Programme composé du délégué de la prévention du tabagisme au SSP et de la responsable du Centre d'information pour la prévention du tabagisme vaudois (CIPRET-Vaud) est chargé de son opérationnalisation.

Une auto-évaluation annuelle des projets et du programme sera réalisée, en plus de la participation à l'évaluation externe réalisée par KPM et Interface.

Programme de prévention du tabagisme 2014-2017 Canton de Fribourg

(Contribution FPT 860 650 CHF)

Avec un nouveau Programme cantonal Tabac (PCT) pour la période 2014-2017, le canton de Fribourg exprime la volonté de poursuivre le travail initié en matière de prévention du tabagisme.

Depuis 2009, le CIPRET Fribourg met en œuvre un Programme cantonal Tabac sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales et avec un financement partiel du fonds. C'est sur la base de cette collaboration qu'a été construit le Programme cantonal Tabac 2014-2017.

Les objectifs d'impact suivants ont été posés pour le PCT fribourgeois 2014-2017 :

- une diminution de la part de fumeurs et fumeuses dans la population ;
- une diminution de la part de fumeurs et fumeuses parmi les jeunes âgé-e-s de 15 à 34 ans ;
- une diminution du nombre de personnes exposées une heure ou plus par semaine à la fumée passive.

Pour atteindre ces objectifs, des projets dans trois dimensions – empêcher le début de la consommation, encourager l'arrêt et protéger contre la fumée passive – sont proposés. Le canton de Fribourg étant bilingue, toutes les prestations prévues seront proposées en français et en allemand. Par rapport au programme précédent, le PCT 2014-2017 propose trois nouveaux projets :

- Santé à l'école,
- Prévention du tabagisme par les pairs,
- Formation des multiplicateurs/trices.

Le pilotage stratégique du programme est assuré par un Comité de Pilotage, composé de la Déléguée cantonale à la prévention et promotion de la santé, du Médecin cantonal et de la Directrice des Ligues de santé du canton de Fribourg. La responsabilité de la direction opérationnelle et de la mise en œuvre du PCT 2014-2017 revient au CIPRET Fribourg.

Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2014-2017

(Contribution FPT 389 162 CHF)

Dans le canton du Jura, la Fondation O2, en partenariat avec le Service de la santé publique et la Ligue pulmonaire Jurassienne, mène un programme cantonal sur plusieurs années qui compte des projets variés s'articulant autour des divers champs d'action de la prévention du tabagisme.

Le canton du Jura met en œuvre un programme de prévention du tabagisme sur le long terme et vise ainsi une adéquation entre les problèmes identifiés en matière de consommation du tabac et les actions de prévention menées jusqu'ici dans le canton (activités de prévention et campagnes de sensibilisation) dont il entend tirer profit. Parmi les priorités du programme figure la volonté de mettre en place une coordination entre les différents acteurs du canton, mais aussi entre le canton du Jura et les autres cantons romands. Le programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme a pour autres priorités de :

- Diminuer l'entrée en consommation des enfants et des adolescents en leur apprenant, entre autres, les mesures comportementales adéquates;
- Mettre en place des contrôles permettant de s'assurer que la loi sur la vente de produits du tabac aux mineurs est respectée;
- Promouvoir l'arrêt du tabagisme en proposant des outils facilitant l'arrêt;
- Maintenir les contrôles actuels dans les établissements publics permettant le bon respect de la loi sur le tabagisme passif;
- Sensibiliser les établissements publics et la population jurassienne dans son ensemble à la problématique du tabagisme passif dans le domaine public.

Une auto-évaluation annuelle des projets et du programme sera réalisée, en plus de la participation à l'évaluation externe réalisée par KPM et Interface.

3 Financement

3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers

Le tableau ci-dessous récapitule tous les engagements financiers contractés par le fonds de prévention du tabagisme en 2013. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis sur la durée du projet. A noter que certains projets (marqués d'un *) couvrent différents domaines d'activités. Pour offrir une meilleure vue d'ensemble, les projets présentés dans les tableaux qui suivent ne figurent que dans les domaines d'activité principaux.

Promouvoir l'arrêt du tabagisme

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2013
Optimisation et mise en œuvre du programme COACH par SMS visant à inciter les adolescents et les jeunes adultes à arrêter de fumer	Institut de recherche sur la santé publique et les addictions (ISGF) Zurich	01.11.2013 - 31.10.2016	478 953	0
stop-tabac.ch 2014-2017	Université de Genève	01.01.2014 - 31.01.2018	876 000	0
You turn (you quit, you win)	The Frieden GmbH, Zurich	14.02.2014 - 31.03.2015	453 644	0
Total			1 808 597	0

Sensibiliser et informer le public

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2013
feel-ok.ch – un outil d'auto-évaluation pour les écoles	Radix Zurich	15.05.2013 - 31.05.2014	32 443	9 733
Campagne de partenariat PNT	Office fédéral de la santé publique	01.01.2014 - 31.01.2018	9 000 000	0
Prévention du tabagisme : projet Femme&Cœur*	Fondation Suisse de Cardiologie	17.01.2014 - 30.09.2018	979 280	0
Total			10 011 723	9 733

Promouvoir la recherche

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2013
Interdictions hétérogènes de fumer en Suisse: effets à court et long terme sur la santé cardio-respiratoire et périnatale	Swiss Tropical and Public Health Institute	01.01.2014 - 31.01.2016	561 067	0
Monitoring suisse des addictions – tabac*	Office fédéral de la santé publique	10.12.2013 - 30.08.2017	1 740 000	0
Total			2 301 067	0

Mettre en réseau les organisations actives et créer un cadre général propice à la prévention

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2013
Apprentissage sociétal III : Ascèse ou excès	Groupe d'experts Formation Dépendances GFD	05.11.2013 - 31.03.2015	114 391	76 261
Clinique Barmelweid : 5e journée sur la dépendance à la nicotine	Clinique Barmelweid	31.01.2014 - 30.04.2014	9 500	0
Création du forum Prévention et traitement du tabagisme dans les établissements de santé en Suisse*	Verein FTGS	31.01.2014 - 28.02.2017	46 000	0
Total			169 891	76 261

Projets de prévention du tabagisme dans le domaine du sport et de l'activité physique

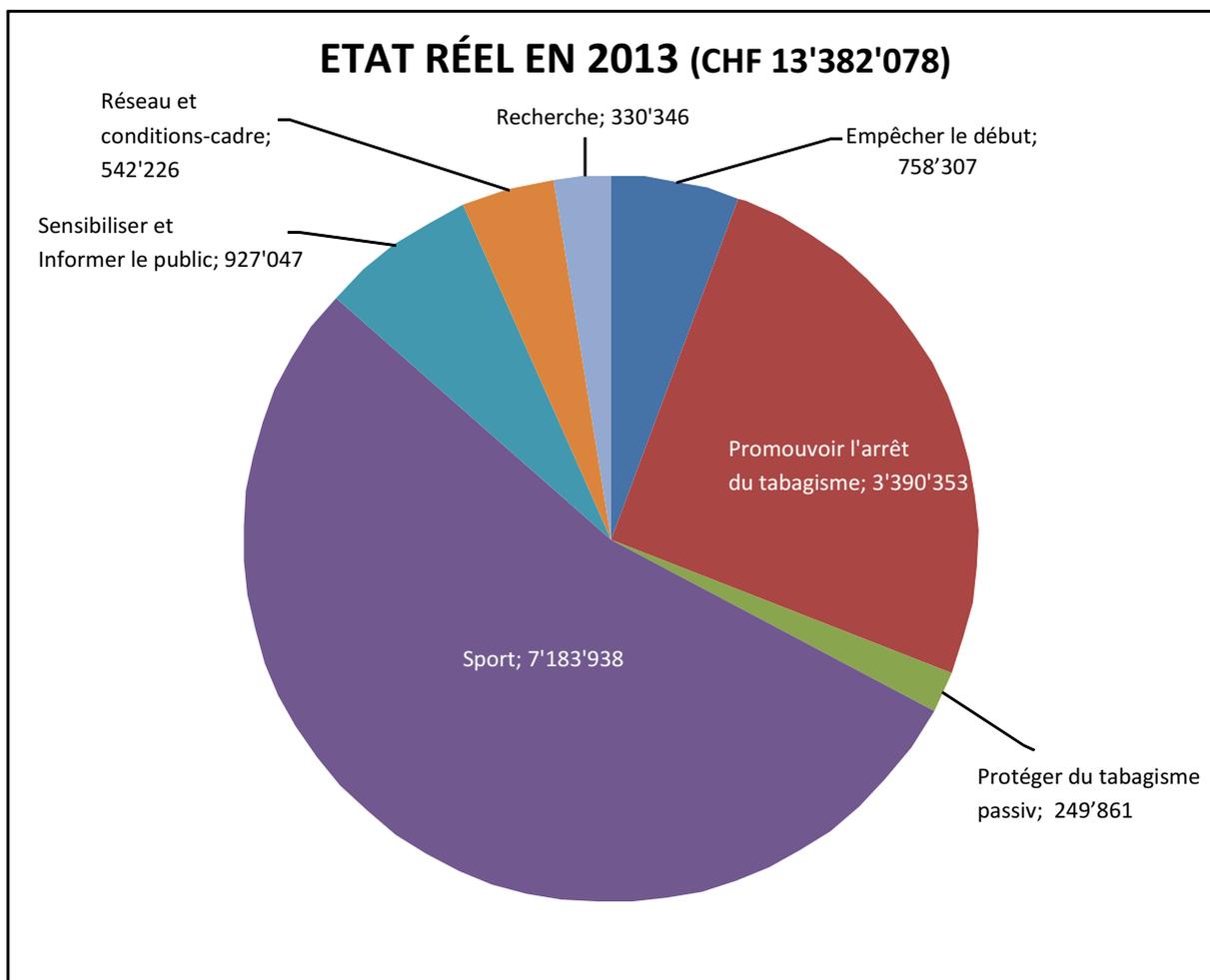
Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2013
Prévention du tabagisme dans les salles de sport : midnight:sports 2013-2016	Fondation idee:sport	13.09.2013 - 31.01.2017	4 176 100	1 252 830
Total			4 176 100	1 252 830

Programmes cantonaux

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2013
Campagne cardio-vasculaire ; ce projet fait partie du programme cantonal valaisan.	Promotion Santé Valais	01.11.2013 - 30.06.2016	194 880	0
Programme valaisan de prévention du tabagisme 2013-2017	Promotion Santé Valais	01.07.2013 - 30.09.2017	676 104	180 331
Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017 à Bâle-Ville	Gesundheitsdepartement Basel-Stadt	15.06.2013 - 31.03.2018	617 275	0
Programme de prévention du tabagisme, Thurgovie 2014-2017	Departement für Finanzen und Soziales	15.05.2013 - 31.01.2018	668 590	0
Programme de prévention du tabagisme 2014-2017 Canton de Vaud	DSAS / SSP	01.01.2014 - 31.03.2018	1 723 240	0
Programme de prévention du tabagisme 2014-2017 Canton de Fribourg	SSP	01.01.2014 - 31.05.2018	860 650	0
Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2014-2017	Fondation O2	01.01.2014 - 30.04.2018	389 162	0
Total			5 129 901	180 331

Investissements 2013 par domaine d'activité visé par l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme

Le diagramme ci-dessous fait état de l'ensemble des aides versées en 2013, à l'exception de celles versées aux programmes cantonaux. Il couvre, outre les paiements relatifs aux nouveaux projets acceptés, ceux effectués au titre d'engagements antérieurs répartis sur plusieurs exercices.

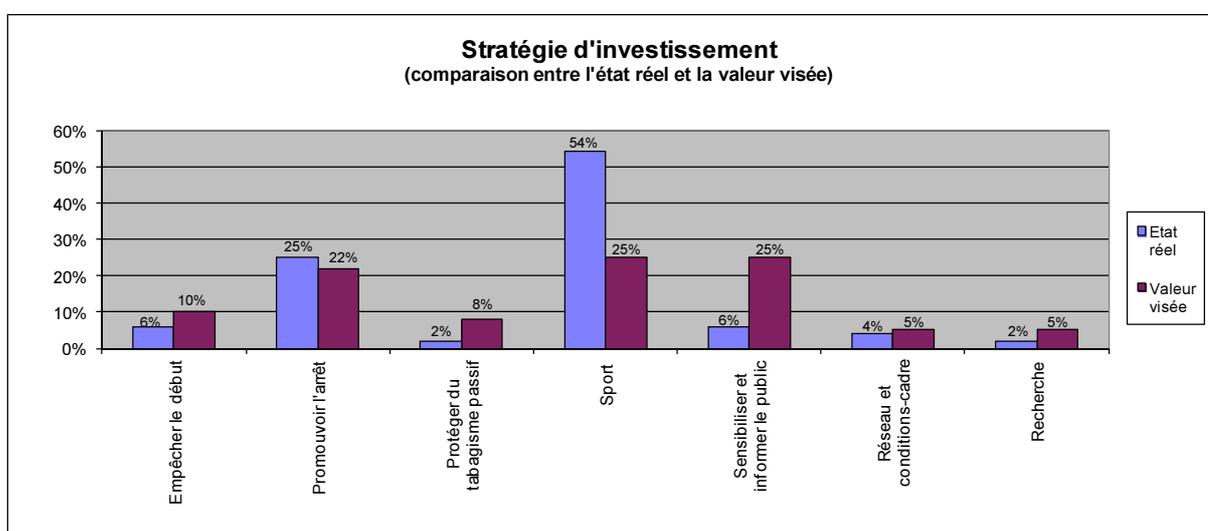


Le diagramme ci-dessous compare les investissements (état réel) par domaine d'activité et la stratégie d'investissement du fonds (valeur visée), fondée sur l'OFPT. Comme les programmes cantonaux reposent sur d'autres bases, ils ne sont pas pris en compte dans l'évaluation qui suit.

Dans l'année sous revue, la comparaison entre état réel et valeur visée fait apparaître des différences considérables résultant de mécanismes échappant à la planification.

- Sport : une facture finale pour des activités engagées en 2012 a été payée dans l'année sous revue (cf. Comptes annuels 2012). Par ailleurs, les cantons ont été particulièrement séduits par les projets liés au sport, si bien que les budgets pour les projets mis en œuvre par les cantons dans le domaine du sport ont atteint des montants nettement plus élevés que prévu. Selon un accord entre le FPT et la CDS, ces coûts ne sont pas imputés aux programmes cantonaux.
- Sensibilisation et information : les campagnes prévues par l'OFSP pour 2013 n'ont pas eu lieu.

Suite à ces déplacements de plusieurs millions de francs, on retrouve des valeurs réelles non planifiées dans l'ensemble de la stratégie d'investissement.



Programmes cantonaux de prévention du tabagisme

Pour les années 2012-2016, le FPT a, d'entente avec la DS PNT, décidé d'allouer quelque 5 millions de francs par an aux programmes cantonaux. Dans l'année sous revue, 1 777 149 francs ont été prélevés à ce titre.

Répartis sur cinq ans, les engagements contractés jusqu'à fin 2013 se montaient à quelque 11 millions de francs. D'autres cantons soumettront leurs programmes au FPT en 2014.

3.2 Comptes annuels 2013

	Compte 2012	Compte 2013
Report du solde	13 717 862,74	16 567 845,15
Recette fiscales⁶	16 181 136,50	13 934 573,60
Intérêts	39 537,10	65 662,20
Remboursements	2753,20	0,00
Solde avant déduction des projets et des coûts d'exploitation	29 941 289,54	30 568 080,95
Financement de projets	-12 575 208,35	-15 159 226,07
Coûts d'exploitation		
– Personnel	-686 231,15	-699 635,75
– Expertises / commission d'experts ⁷	-101 255,00	-172 208,50
– Traductions	-8478,90	-24 881,80
– Formation / conférences	-0,00	-545,00
– Frais	-482,00	-241,50
– Autres dépenses de biens et services	-1788,79	-1314,20
Total des coûts d'exploitation	-798 236,04	-898 826,75
Total des financements de projets et des coûts d'exploitation	-13 373 444,39	-16 058 052,82
Report du solde	16 567 845,15	14 510 028,13

⁶ Après déduction d'une commission de perception de 2,5% de l'AFD

⁷ Y compris un mandat externe pour le projet Rapport cadre

3.3 Explications détaillées sur le compte annuel

Financement de projets

Le FPT a notamment pour tâche d'accorder un soutien financier à des projets de prévention. Le montant indiqué correspond au total des aides allouées à ce titre en 2013 (y c. les projets propres au FPT). Le paiement s'effectue non pas en un seul, mais en plusieurs versements répartis sur toute la durée du projet, raison pour laquelle ce montant ne correspond pas à la valeur totale des projets acceptés.

Coûts d'exploitation du FPT

Les frais d'exploitation du fonds, représentant 5,6 % des charges totales, sont bas. Cela tient au fait que le service FPT est rattaché administrativement à l'OFSP, qui ne lui refacture pas les prestations suivantes :

- Expertises et assistance juridiques (division Droit)
- Soutien du responsable du service de gestion par le supérieur hiérarchique (chef de l'unité de direction Politique de la santé)
- Traductions (services linguistiques)
- Comptabilité et finances (Etat-major de l'unité de direction Politique de santé et service des finances)
- Coordination des demandes des médias, site Internet (section Communication)
- Soutien informatique (section informatique et gestion des équipements)
- Frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure du fonds

Personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 4,3 % des dépenses totales.

Commission d'expertes et d'experts / expertises

Le service FPT est soutenu par une commission d'expertes et d'experts. L'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA) régleme les indemnisations, qui sont financées par le fonds.

De plus, toutes les demandes d'un montant supérieur à 100 000 francs sont transmises pour avis, dans le cadre du processus d'évaluation, à deux expertes ou experts externes. Le tarif pour la rédaction de ces avis est de 160 francs de l'heure. Dans l'année sous revue, le FPT a reçu des demandes de financement pour des programmes cantonaux vastes et pour des projets complexes, dont l'examen a nécessité beaucoup de temps d'expertise. Le service a par ailleurs eu recours à un conseiller d'entreprises externe pour le projet Rapport cadre, dont les honoraires sont également compris dans ces frais.

Traductions

Dans ce domaines, les frais portent sur les traductions confiées à l'extérieur et non pas sur celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP.

Les résumés pour l'ensemble des projets acceptés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que des instruments du FPT sont disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet. Les services linguistiques disposent de capacités limitées, davantage de traductions ont dû être confiées à l'extérieur dans l'année sous revue, si bien que les frais encourus à ce titre sont plus élevés que dans l'exercice précédent.

Autres dépenses de fonctionnement

Il s'agit de frais généraux, p. ex., pour les repas lors de réunion.

3.4 Vue d'ensemble des engagements au 31 décembre 2013

Les comptes annuels du fonds ont été clôturés sur un solde de 14 510 028,13 francs. Ce solde et les recettes à venir (environ 43 millions pour les années 2014 à 2016, selon les estimations de la DGD), les programmes cantonaux prévus ainsi que d'autres demandes de financement garantissent que les engagements contractés pour les prochaines années seront honorés.

Engagements pour 2014	Engagements pour 2015	Engagements pour 2016	Total des engagements au 31.12.2016
20 351 126.-	11 838 347.-	13 186 705.-	45 753 717.-

Informations supplémentaires

Office fédéral de la santé publique

Unité de direction Politique de la santé

Fonds de prévention du tabagisme

tabakpraeventionsfonds@bag.admin.ch

www.bag.admin.ch

www.prevention-tabagisme.ch

